

# Lussagnet-Lusson d'hier à aujourd'hui



**N ° 9 - J a n v i e r - S e p t e m b r e 2 0 2 0**

*Le présent bulletin est réalisé en collaboration avec l'équipe municipale*

*Merci à toutes les personnes qui ont contribué*

## Le mot de Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous,  
Notre bulletin municipal réapparaît après une longue interruption, d'abord parce que les recommandations en période électorales préconisent de ne pas produire de journal dans les 6 mois qui précèdent une élection municipale. Et puis ont suivi le COVID 19, le confinement, les mesures de distanciation .... Avant toute chose, je tiens à remercier l'ensemble des habitants de LUSSAGNET-LUSSON qui par leur participation et leur vote ont manifesté leur intérêt pour notre village. Je remercie également mes collègues élus pour leur soutien indéfectible et qui par leur vote m'ont témoigné leur confiance pour la 7<sup>ème</sup> fois en qualité de maire.



Le Budget 2020 que nous vous présentons dans les pages suivantes fait apparaître une capacité d'autofinancement intéressante. Elle est le résultat de plusieurs années consécutives où nos dépenses sont régulièrement inférieures à nos recettes de fonctionnement d'environ 45 000€ à 50 000€ par an. Résultat aussi de dépenses très mesurées dans tous les postes, nous disposons aujourd'hui de 155 000€ disponibles pour la section d'investissement sans nouvel emprunt. La section Investissement reçoit également en recettes le remboursement de la TVA sur investissements (10 726€ en 2020) et les subventions. Pas de soucis pour rembourser nos annuités d'emprunts (7 262€) ou pour réaliser notre programme habituel de voirie 20 000 € par an. Cette situation très favorable de nos finances communales nous a amenés à ne pas augmenter nos impôts locaux.

En dépenses de fonctionnement, il faut retenir que les plus grosses charges sont intercommunales et représentent 47% des dépenses courantes (SIVOS 23 964€, SIVU 12 244€, Syndicat d'électrification 1 380€).

En recettes de fonctionnement, les ressources tirées exclusivement des habitants de notre commune représentent 44% des recettes habituelles (fiscalité locale 36 573€, revenus des locations 21 200€). A signaler que les dotations de l'Etat, hors DGF qui ne baisse plus, sont en progression de 5 500€, grâce à la « dotation élus » qui a été doublée et à une part supplémentaire de la Dotation de Solidarité Rurale (c'est l'effet « Gilets Jaunes » !).

L'épreuve sanitaire que nous traversons aura pour longtemps des conséquences sur notre économie en général et sur celle de nos communes en particulier. De grosses restrictions budgétaires vont finir par s'imposer ; il est temps de mettre nos ressources au service des aménagements de nos espaces publics.

Estimons-nous heureux que l'épreuve sanitaire que nous traversons n'ait fait chez nous qu'une seule victime : le repas du 14 juillet. Espérons que nous sortirons au plus vite de cette situation qui empêche toute vie sociale et les moments de convivialité indispensables dans la vie de nos villages.

Bonne lecture,

**Michel LABORDE**

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie : Mercredi de 14h à 17h

Déchèterie : Mercredi et Samedi de 15h à 18h

@: mairie.lussagnet-lusson@orange.fr

Les nouveaux arrivants peuvent se signaler en mairie où ils seront accueillis tous les mercredis après-midi

### Calendrier 2020

14 juillet midi : le repas du village a dû être annulé en raison du COVID

Samedi 3 octobre et dimanche 4 octobre : fête du village ( selon la situation sanitaire)

Samedi 3 octobre marche à 9h

## Activités locales

Activités ponctuelles du Club du 3<sup>ème</sup> âge Toustem Hardits. Contact Yves L.

Conversation béarnaise, le jeudi par quinzaine, Lembeye à 20h00. Contact Germaine S.

Marche dans la campagne le mercredi matin. Contact Denise L.

Gymnastique à la salle des fêtes tous les lundis et jeudis à 18h30. Contact Christine V.

Des « concerts à la maison » sont ponctuellement organisés. Contact Pascal K. et Frédérique M.

## Etat civil

Décès : Lucien LACOSTE (2019) ; Jean-Louis TACHOIRES ( 2020)

## Concours photo

Chaque année, en juin, un concours photo est organisé, avec un ou plusieurs lots à gagner.

**Règlement général** : deux photos sont éditées et elles concernent quelque chose de caractéristique du village et donc accessible à tous. Si vous devinez ce que c'est, adressez-vous à Germaine SALAMAGNOU (05 59 77 40 39) ou à Frédérique MICHAUD (06 30 48 21 33).



Photo 1



Photo 2

### Concours photo septembre 2020

**A vous de trouver où ces deux photos ont été prises ...**

Un indice : c'est sur le bord d'une route du village

**Un lot à gagner pour chaque photo :**  
objet de décoration fabriqué au village

**Les gagnants du concours 2019** étaient : Serge BAYLE, Ginou LEGAGNAOA, Damien TOUYA



Photo 1 – Concours 2019

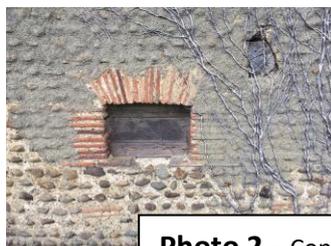


Photo 2 – Concours 2019



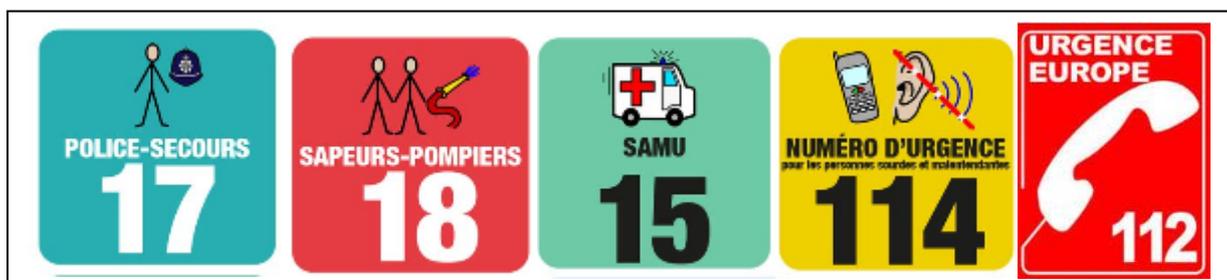
**Remise des prix**  
14 juillet 2019

## Renseignements pratiques



### Défibrillateur

Il existe un défibrillateur placé à l'entrée de la Mairie. Le mode d'emploi est dessus.



## 2019 – 2020 en quelques dates

### 2019

- Février : Journée explication sur les abeilles
- Juillet : Repas du village
- Octobre : Fête du village
- Octobre : Troc' plantes au village, organisé par l'Association La Mouette
- Novembre : Festival des graines et des idées remarquables, à la Salle des Fêtes
- Novembre : Installation d'une boîte à livres à la Mairie
- Décembre : Exposition de poterie au village, organisée par l'Association La Mouette
- Décembre : Goûter de Noël pour les enfants et anciens du village

### 2020

- Janvier : Vœux du Maire
- Février : chantier participatif et création d'un boulodrome derrière la salle des fêtes



Février 2020 : création d'un boulodrome

### Conditions de location de la salle des fêtes

La nouvelle salle des fêtes est proposée à la location selon trois options. Les tarifs différenciés été/hiver ont été supprimés pour ne conserver qu'un seul tarif assorti du paiement de la consommation électrique par les preneurs.

- **Option 1 (salle des fêtes seule).** Habitants de la commune : pour les premières 24 heures, 130 € ; la journée supplémentaire, 10 €. Autres personnes : pour les premières 24 heures, 400 € ; la journée supplémentaire, 10 €.
- **Option 2 (salle des fêtes + sonorisation).** Mêmes tarifs que l'option 1 plus un forfait fixe de 50 €.
- **Option 3 (salle des fêtes + sonorisation + vidéo).** Mêmes tarifs que l'option 1 plus un forfait fixe de 100€

Pour chacune des options, des cautions seront réclamées, respectivement de 1 000 €, 1 350 € et 1 500 €.

## Les épiceries d'autrefois

Actuellement, on fait ses courses une fois par semaine, en rentrant du travail ou le samedi matin : on s'arrête dans un supermarché et on remplit le coffre de la voiture. Autrefois, peu de voitures, le marché de Lembeye le jeudi, encore fallait-il s'y rendre ! Les femmes s'y rendaient à pied, avec un gros panier en osier, au bras, ou un gros sac de toile noire.

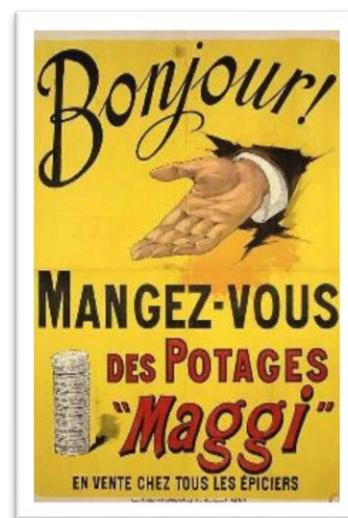
Dans le village, pas d'épicerie. Les plus proches étaient à **Lube** chez « Touzane », à **Audiracq** chez « La Rochelle » ou à **Simacourbe** chez « Dufau » et **Sevignac** chez « Monge ». On y trouvait de tout ! Une clochette tintait en ouvrant la porte (l'épicière était souvent dans sa cuisine ou au jardin). On respirait une bonne odeur en rentrant : poivre, cannelle, café ! On grillait aussi le café (qui venait de la Martinique) et ce jour-là tout le quartier profitait de la bonne odeur). A partir de 1920, on buvait chaque matin du café mélangé à la chicorée : auparavant, on buvait rarement du café ! Seulement pour les fêtes.

Les marchandises étaient rangées sur des étagères, dans des casiers qui tapissaient les murs du sol au plafond. Au centre du magasin : une table munie de tiroirs où était posée une balance Roberval avec 2 plateaux en cuivre. A côté, des poids rangés dans une pièce de bois avec des trous à la dimension de chaque poids.

On pesait au détail le **sel**, le « quart » de **café** (longtemps produit de luxe), le poivre gris en grains ou moulu, la cannelle. Le **sucre en morceaux** était vendu en vrac, non rangé dans de grandes boîtes en carton. Un peu plus loin, le **vermicelle** (très prisé pour les repas de fête) et les **pâtes**. Il y avait aussi un bidon d'**huile** de table qui était mesurée avec un demi-litre en fer étamé. A côté, se trouvait un tonnelet de **sardines** salées à l'odeur forte. On pouvait aussi y voir suspendu au plafond des gros morceaux de **morue séchée** qu'on achetait pour les repas du vendredi.

Les **articles de mercerie** étaient rangés dans des tiroirs : bobines de fil noir ou blanc de marque DMC, des aiguilles à coudre de toutes tailles, des aiguilles à tricoter, des élastiques, des boutons en nacre, des lacets, des pelotes de laine à tricoter...

Des plaques en fer, si recherchées aujourd'hui, fixées sur les armoires ou à l'entrée « faisaient la réclame » : un lion noir tenant une boîte de cirage, une fillette écrivant sur le mur «Chocolat Meunier »



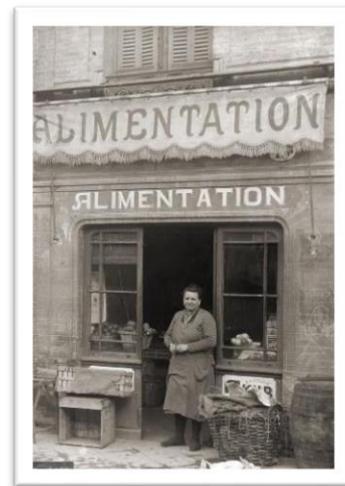
Sur les étagères, de **gros morceaux de savon** (marque Henri IV) de couleur jaune, souvent fabriqués par Roussille à PAU, des bougies, des allumettes, des boules de bleu pour le rinçage des lessives, des blocs d'amidon pour empeser les cols et les poignets des chemises blanches, ou des mèches soufrées pour le soutirage du vin.

A l'extérieur, un fût de **pétrole** qu'on détaillait en bouteilles ou en bidons de 5 l, utilisé pour l'éclairage (l'électricité était encore inconnue dans les campagnes). On y vendait aussi des **sandaes à semelle de jute**.

Pour les enfants, des « pastilles » en forme de demi-lune parfumées au citron ou à l'orange (une petite poche valait 2 sous), le petit sucre d'orge (1 sou), le grand (2 sous) et il y avait aussi des rouleaux de réglisse.

Ces épiceries (Audiracq, Lube, Simacourbe, Sévignacq) restèrent ouvertes jusqu'au début des années 1960. Déjà des épiciers passaient en voiture dans les villages 2 fois par mois. Ici, un des plus connus était Victor Monge de Sévignacq. Les ménagères lui vendaient des oeufs et en échange prenaient : sardines à l'huile, Chocolat Rozan ou Meunier, huile, fil ou boutons.

Toutes ces petites épiceries ont disparu et avec elles le contact humain et la convivialité.



#### En plus de ces épiceries, passaient régulièrement dans le village :

- le boulanger (1 ou 2 fois/semaine) et il donnait le gros pain rond ( de 2 ou 3 kg) qui faisait la semaine.
- le brûleur d'eau de vie (une fois/an) pour transformer en eau de vie la récolte de la petite vigne.

## Quelques mots de Béarnais - Parlam bearnés

On disait que le béarnais était de nature plutôt méfiante ...

« **Lo qui passe peû marcat, si no trompa, qu'ey trompat** » : Celui qui passe un marché, s'il ne trompe, il est trompé !

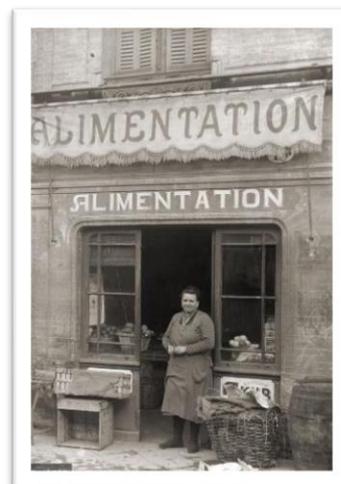
« **En tout marcat, que n'i a à de trompat** » : En tout marché, il y a un trompé.

## Quelques mots de Béarnais

Au village, on peut désormais déposer des livres et en emprunter gratuitement. C'est sous le porche de la mairie qu'un ingénieux, autant que judicieux, assemblage d'anciens coffrets de vin (terroir du Vic Bilh oblige) constitue une petite bibliothèque ouverte à tous et à tout moment.

Une heureuse manière de redonner vie aux livres qui sommeillent sur nos étagères. On y trouve des romans, des policiers, des albums de jeunesse, des guides touristiques ... C'est libre, c'est gratuit et à proximité.

**Merci aux initiateurs !**



## Ateliers numériques



La fibre arrive. Prévues pour fin 2020.

Les lundis 14, lundi 21, lundi 28 septembre et lundi 5 octobre 2020, deux groupes de 6 personnes, au maximum, seront constitués à la mairie pour initier ou enrichir les compétences en informatique de ceux qui le veulent. L'objectif est de découvrir et de devenir plus autonome avec les outils numériques. Ces ateliers de quatre fois 2h30 (chaque lundi) s'adressent à toutes les personnes curieuses et désireuses de s'approprier le monde numérique. Les groupes du matin et de l'après-midi seront constitués par le médiateur numérique de la **Fibre64** afin de regrouper les personnes de niveau équivalent ou proche. Le matériel informatique est fourni. Le port du masque sera obligatoire et toutes les mesures sanitaires nécessaires seront mises en place.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat de mairie, ou par courriel  
à <mairie.lussagnet-lusson@orange.fr>  
ou encore auprès de  
Michel Laborde (06 77 83 23 63) ou de Pascal Kholler (06 89 29 90 52).

## Nouveau conseil municipal

Une unique liste se présentait aux élections municipales de mars dernier. Le premier tour a suffi pour désigner les membres du Conseil Municipal. Sur 134 électeurs inscrits, 86 sont venus voter. Tous les suffrages ont été exprimés.

Ont obtenu : **Michel Laborde 85 voix (98,84%)**, **Yves Leugé 85 voix (98,84%)**, **Antoine Verdejo 85 voix (98,84%)**, **Pascal Kholler 84 voix (97,67%)**, **Laurent Touya 84 voix (97,67%)**, **Marc Etcheverry 83 voix (96,51%)**, **Marie-Line Péboscq 83 voix (96,51%)**, **Janine Bert 82 voix (95,35%)**, **Patrick Legagnoa 81 voix (94,19%)**, **Christophe Lacoste 75 voix (87,21%)**, **Arnaud Brière 70 voix (81,40%)**.

Coronavirus oblige, ce n'est que le 25 mai que le nouveau Conseil a pu être installé.

Il a élu :

**Michel Laborde Maire,**

**Arnaud Brière Premier Adjoint**, chargé du Développement Durable

**Pascal Kholler Deuxième Adjoint**, chargé de la signature des mandats, titres et bordereaux financiers ainsi que de la gestion des cimetières et du personnel communal

**Yves Leugé Troisième Adjoint**, chargé de la gestion de la voirie communale

Délégués dans les syndicats municipaux

**SIVU de l'entre Deux Leès** Titulaires : Yves Leugé et Marc Etcheverry ; Suppléants : Antoine Verdejo et Christophe Lacoste

**SIVOS RÉCRÉ A5** Titulaires : Michel Laborde et Arnaud Brière ; Suppléants : Janine Bert et Christophe Lacoste

**Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques** Titulaire : Michel Laborde ; Suppléant : Arnaud Brière

**Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn-Bigorre** Titulaire : Arnaud Brière ; Suppléant : Janine Bert

Commissions municipales et conseillers délégués

**Commission Finances** : Le Maire et les Adjointes

**Commission Voirie** : Yves Leugé, Marc Etcheverry, Antoine Verdejo, Janine Bert et Laurent Touya

**Correspondant Défense** : Patrick Legagnoa

**Déléguées à l'Action sociale** : Marie-Line Péboscq et Janine Bert

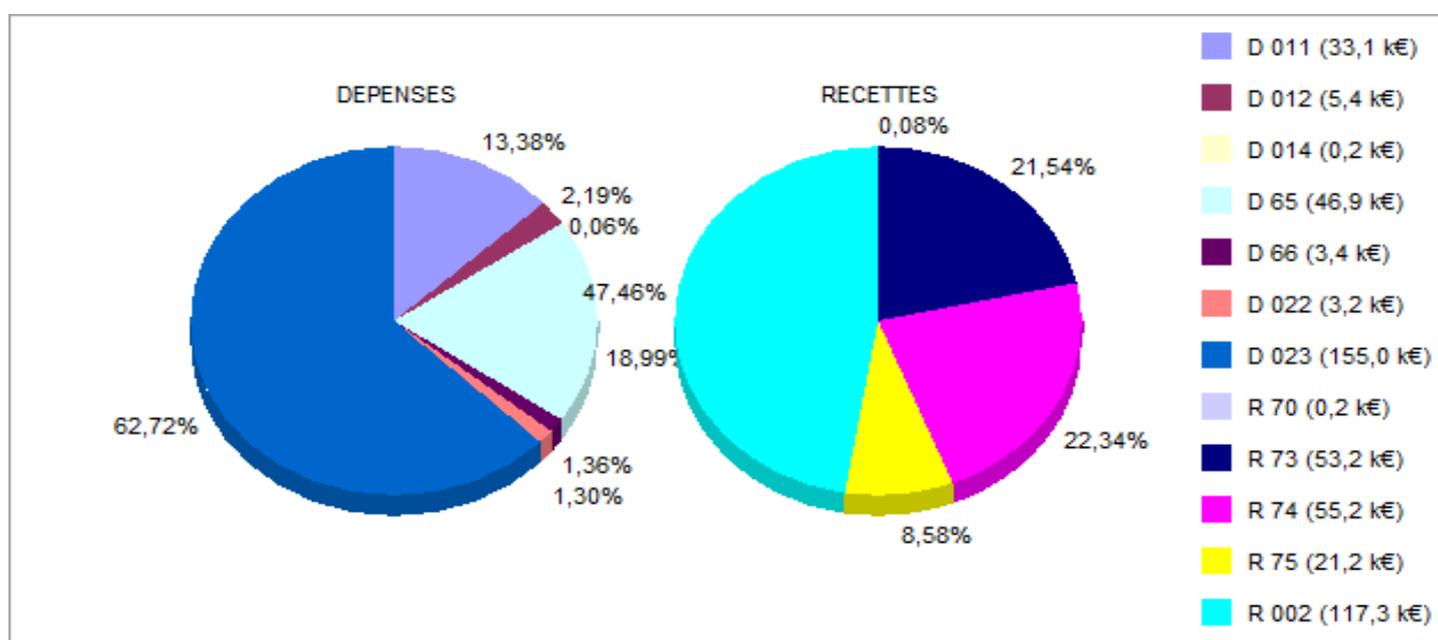
**Chargés de la location de la salle des fêtes :** Marie-Line Péboscq, Laurent Touya, Antoine Verdejo, Patrick Legagnoa et Yves Leugé  
**Délégué Développement Durable auprès du Siectom :** Arnaud Brière

## Budget 2019

Voir "Le mot de Monsieur le Maire", en page 2, et, ci-après.

## Budget 2020

### Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –Commune de Lussagnet-Lusson – Année 2020



RECETTES		€uros	DEPENSES		€uros
11	Charges à caractère général	33060	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	210
12	Charges de personnel et frais assimilés	5400	73	Impôts et taxes	53222
14	Atténuations de produits	160	74	Dotations et participations	55200
65	Autres charges de gestion courante	46922	75	Autres produits de gestion courante	21200
66	Charges financières	3360	2	Excédent de fonctionnement reporté	117279
22	Dépenses imprévues	3209	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>247111</b>
23	Virement à la section d'investissement	155000			
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>247 111</b>			

## Les votes du conseil municipal

**30 juillet 2019** : Trois options sont désormais proposées pour la location de la nouvelle salle des fêtes. Salle des fêtes seule, avec sono ou avec sono et vidéo. La consommation électrique sera due par les preneurs. (voir tarifs et conditions en page 4)

La Communauté de Communes du Nord-Est Béarn a réalisé une campagne de contrôle des dispositifs d'assainissement individuels. Sur 71 habitations, 62 devaient être contrôlées. 57 ont pu l'être. 19 installations sont conformes ; 12 non conformes sans enjeu environnemental ou sanitaire ; 26 sont non conformes avec enjeu sanitaire (risque pour la santé des personnes) ; aucune avec risque environnemental n'est signalée.

**23 septembre 2019** : Le Conseil Municipal (CM) sollicite l'aide de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour des opérations de réaménagement des cimetières.

**12 novembre 2019** : Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à la reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières (10 à Lussagnet et 6 à Lussion). Il est convenu, dans chacun des cimetières, la création d'un jardin du souvenir, d'un colombarium, de cavurnes et d'un ossuaire.

**9 décembre 2019** : Le Conseil Municipal examine les propositions de deux entreprises pour le réaménagement des cimetières. C'est l'entreprise Magni, de Riscle, qui est retenue, pour un devis de 19 018,20 € TTC.

**27 janvier 2020** : Le Conseil Municipal autorise l'inscription budgétaire anticipée, pour 2020, d'une somme de 3 000 € destinée à compléter les restes à réaliser 2019 pour l'opération de réaménagement des cimetières.

**3 mars 2020** : le Conseil Municipal charge le Maire de passer une convention de bénévolat pour les chantiers participatifs auxquels se joignent des citoyens volontaires. Ils ont, alors, le statut de « collaborateur occasionnel bénévole ».

**25 mai 2020** : Installation du nouveau Conseil Municipal (voir encart ci-joint).

**25 juin 2020** : Le Compte Administratif 2019 se clôture ainsi : investissement + 24 289,02 €, fonctionnement + 117 278,67 €, pour un résultat global de l'exercice de + 141 567,69 €.

Le Budget Primitif 2020 est adopté pour un total de 196 245 € en investissement et 247 111 € en fonctionnement (voir « *Le mot de Monsieur le Maire* » en page 2).

Les taux des taxes locales sur le foncier bâti (9,38%) et le foncier non bâti (53,61%) demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonction allouées au Maire (2 400€ brut/an), aux Adjoints (300 € brut/an) et aux conseillers (100 € brut/an). Ces sommes ne représentent que 16% de l'enveloppe disponible pour une commune de la taille de la nôtre.

Par ailleurs, les masques étant devenus utiles dans la lutte contre la propagation du coronavirus, la municipalité a commandé, auprès de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, 360 de ces équipements de protection individuelle (soit deux par personne). Il s'agit de masques lavables et réutilisables, aux normes AFNOR et à usage non sanitaires (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas destinés à des personnels soignants au contact de patients, mais aux personnes ayant des contacts occasionnels avec d'autres). Les masques ont été mis à disposition des habitants gratuitement dès réception.

### 17 trucs pour réduire ses déchets

- Utilisez une brosse à cheveux ou une brosse à dents en bois ou bambou.
- Utilisez des savons et des shampoings solides.
- Achetez en vrac et réutilisez les récipients.
- Compostez les restes de nourriture.
- Faites vos produits cosmétiques.
- Apportez votre bouteille d'eau, votre tasse à café et votre bol au travail.
- Utilisez des serviettes, des mouchoirs et torchons en tissu.
- Emballez votre déjeuner dans des récipients réutilisables.
- Utilisez des pailles et couverts réutilisables.
- Essayez les serviettes hygiéniques lavables, les cups menstruelles ou les culottes menstruelles.
- Faites vos courses avec un sac en toile réutilisable.
- Utilisez des lingettes démaquillantes réutilisables.
- Réutilisez vos bouteilles en plastique.
- Utilisez un rasoir en inox.
- Utilisez des films alimentaires réutilisables et des couvercles pour fruits & légumes.

**En conclusion préférez réutiliser et réfléchissez toujours avant d'acheter !**

#### Comment réduire ses déchets ?

**Refuser** > On refuse ce dont on n'a pas besoin.

**Réduire** > On réduit sa consommation (mode de vie plus simple) et on cherche des produits moins emballés.

**Réutiliser** > On préfère des produits ou emballages qui peuvent servir plusieurs fois, on prolonge la durée de vie des objets.

**Recycler** > En dernier lieu, pour ce qu'on ne peut vraiment pas éviter ou réduire : on trie ce qui est à jeter et on le met au recyclage, pour permettre aux matériaux d'être réutilisés.

**Composter** > Pour tous vos déchets organiques, un bac à compost au fond du jardin ou un lombricomposteur pour ceux qui vivent en appartement et qui ont un balcon. Fabriquez un super engrais pour votre jardin

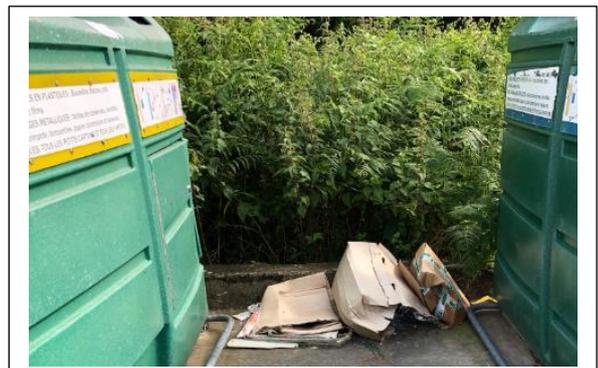
#### Nos poubelles

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique** (ex : sur la route devant la déchetterie, ou par terre devant les bornes d'apport volontaire) **est puni d'une amende forfaitaire.**

○ Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de **68 €**.

○ Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de **180 €**.

**Par respect pour le personnel du SIECTOM, par respect pour les autres utilisateurs, il**



S'il y a un secret bien conservé par les Dieux, c'est celui de la pousse des champignons. La biologie du champignon est assez complexe.

Globalement, ils ont besoin d'un substrat, d'eau en quantité et d'une belle luminosité... comme la salade et tous les légumes. Sauf que le champignon est plus délicat et sa reproduction plus hasardeuse. Au risque de bousculer dans leurs certitudes les cueilleurs de cèpes qui veillent à laisser la base de la tige dans le sol, le mycélium qui donnera naissance au champignon provient en réalité du chapeau. Plus exactement du dessous du chapeau, d'où s'échappent des spores qui tombent au sol et lancent la production dudit mycélium, qui se croisant avec d'autres, donnera un carpophore, c'est-à-dire la partie visible du champignon, celle qui intéresse le gourmet.

Deux tiers des champignons apparaissent à l'automne, car il faut que le mycélium soit malmené, via un choc thermique, un stress hydrique, pour déclencher la pousse. Les conditions préalables sont celles-ci : un sol réchauffé par un bel ensoleillement de plusieurs jours et soudain, une belle pluviométrie.

Dans le cas de notre roi des forêts, **le cèpe**, fin septembre et une partie des mois d'octobre et de novembre (et de décembre de plus en plus) sont des périodes idéales car ce champignon préfère des sols chauds d'une quinzaine de degrés et une pluviométrie abondante pour lancer sa pousse qui prendra une dizaine de jours.

Attention, il doit avoir du soleil pour sa croissance, mais ne pas être trop exposé non plus, car Monsieur n'aime pas le vent ! Un fourré, une clairière protégée, une bonne dose de chance météorologique... et le tour est joué.

En ce qui concerne la truffe, le mystère de sa pousse reste assez épais : un terrain argilo-calcaire, rares gelées printanières, quelques orages estivaux, un bon drainage du sol et surtout son principal partenaire : l'arbre avec qui elle vit en symbiose !

**Mais où sont-ils ?  
A vous de les trouver ...**



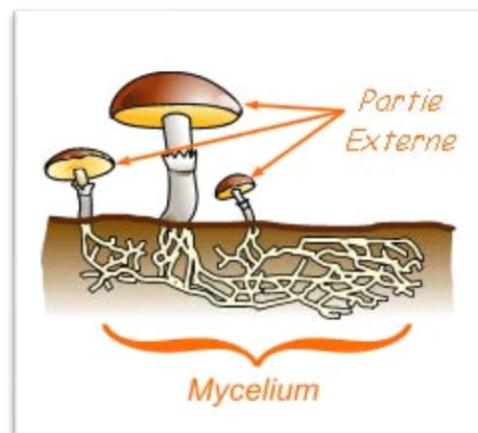
La Coulemelle



Le Champignon des prés  
(ou champignon de Paris)



Les Cèpes



## Rédaction

Pour les prochains numéros, si vous voulez participer, nous raconter des anecdotes, ou nous faire

passer vos photos, contactez la Coordination : Frédérique MICHAUD et Germaine SALAMAGNOU

Crédit photos : Frédérique MICHAUD, Germaine SALAMAGNOU

Merci à tous ceux qui par leurs souvenirs, leurs anecdotes, leurs échanges, ont participé à l'écriture de ce journal.